



Ambassade de France au Kazakhstan
Service de Coopération et d'Action Culturelle

CONCOURS NATIONAL « MON PREMIER STAGE EN FRANCE »

ANNÉE 2018

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 - Objet du concours

Le Service de Coopération et d'Action Culturelle organise la onzième (11^{ème}) édition du concours national intitulé en 2018 « Mon premier stage en France » récompensant les gagnants par des stages linguistiques et pédagogiques en France en juillet ou août 2018.

Le stage en didactique du FLE est prévu pour celles et ceux qui souhaitent approfondir ou découvrir un domaine de la didactique du FLE, renouveler des pratiques pédagogiques et actualiser la connaissance de la culture française contemporaine. Les lauréats du concours doivent ensuite participer à l'effort de formation de formateurs au Kazakhstan, dans le cadre des séminaires de formation continue organisés en partenariat avec l'Association kazakhstanaise des enseignants de français (AKEF) et le réseau des Alliances Françaises Kazakhstan.

Article 2 - Participants

Peut se porter candidat toute personne :

- de nationalité kazakhstanaise (titulaire d'un passeport kazakhstanaise délivré depuis moins de 10 ans) ;
- n'ayant pas jamais bénéficié d'une bourse ou d'un stage du gouvernement français;
- enseignant de langue française en exercice dans un établissement public du primaire, du secondaire ou du supérieur ou dans une Alliance Française (ou filiale d'Alliance Française) au Kazakhstan ;
- étudiant en Master 2 spécialisé en FLE

Article 3 - Sélection finale

Le Service de Coopération et d'Action Culturelle attribue des bourses de stage en France aux gagnants des deux catégories : - enseignants du primaire ou secondaire, enseignants du supérieur

- étudiants en M2 en FLE

Les professeurs sélectionnés s'engagent à animer des ateliers de formation continue pour faire bénéficier leurs collègues du stage linguistique qu'ils auront suivi en France.

Article 4 - Conditions générales

4.1 - Les dossiers de candidature sont à télécharger, à retirer ou à demander par voie électronique à partir du lundi 21 mai 2018 dans l'un des centres régionaux suivants :



**Ambassade de France au Kazakhstan
Service de Coopération et d'Action Culturelle**

Alliance Française **d'Astana** :
25, rue Tachénov (Tashenov), 4ème étage
Tél. : +7 (7172) 57 46 20 / +7 702 630 20 44
Mail : contact@af-astana.kz

Alliance Française **d'Almaty** :
52G avenue Abaï, 2e étage
Tél. 8.727. 392 19 20 / 392 14 22 / 392 25 59
Mail : pedagogie@af-almaty.kz

Alliance Française **de Karaganda** :
38 rue Gogol, 100012 Karaganda
(bât. du collège KarGU Buketov)
Tél. : +7 (7212) 51 27 37
Mail : afqaraghandy@gmail.com

Centre français à **Qostanaï** :
118 rue Tarane, 110000 Kostanay
(bât. de l'Institut pédagogique de Kostanay)
Tél. : + 7 (7142) 54 76 77
Mail : ccfk@mail.ru

Alliance Française **de Chymkent** :
5, avenue Taouke Khan (angle rue Baïtoursynov),
60000 Chymkent (bât.G de UKGU - Rez-de-
chaussée, salle 123)
Tél. : +7 705 345 03 83
Mail : vio_kz@yahoo.com

Salle de lecture française **d'Oskemen** :
Bibliothèque Pouchkine (102, rue Ushanova) salle 28
Tél. (7232) 26 13 33 / 8 777 225 72 72
Mail : fr_oskemen@mail.ru

Ambassade de France au Kazakhstan :
62, rue Kosmonavtov, micro-région Tchubaryi
Tél. 8.7172. 795 100

4.2 - Chaque dossier de candidature comportera :
- fiche de renseignements complétée par le candidat ;
- attestation sur l'honneur ;
- CV et lettre de motivation ;

4.3 - Les dossiers devront être retournés dûment remplis, soit dans l'un des centres régionaux susmentionnés, soit au Service de Coopération et d'Action Culturelle, par voie postale ou par voie électronique concourspedagogique2018@gmail.com (avec pour objet du message : «Mon premier stage en France») **avant le 04 juin 2018**.

Il appartient à chaque responsable de centre régional de fixer une date limite pour respecter ce délai.

4.4 - La sélection finale sera effectuée par un jury de spécialistes, sous la responsabilité de la Directrice exécutive de l'Alliance française d'Almaty. Les personnes sélectionnées seront informées par le Service d'Action et de Coopération Culturelle de l'Ambassade de France.

4.5 – Les bourses de stages attribuées par le Service de Coopération et d'Action Culturelle couvriront partiellement ou en totalité, suivant le classement, les frais de voyage, de formation et d'hébergement. Le lieu de formation sera déterminé par le Service de Coopération et d'Action Culturelle.